



## **AVIS PUBLIC**

### **Promulgation – Règlement # 250**

Décrétant une délégation de pouvoirs de la part du conseil municipal  
aux directeurs et responsables de services

1. AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté le 1<sup>er</sup> juin 2021 le règlement mentionné en titre.
2. Le but visé par le règlement est de faire une refonte des différents règlements traitant des délégations de pouvoirs des directeurs et responsables de services.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
4. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou le consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 20 juin 2021  
Annick Lafontaine  
Greffière